

Migration du site internet des Paroisses de Rueil

Actuellement, le site des paroisses de Rueil (<http://www.catho92-rueil.cef.fr>) est hébergé par la CEF via le diocèse.

Le diocèse a changé d'hébergeur. Le site ne sera plus hébergé par le CEF. Il a déjà migré vers OVH et a changé son nom de domaine en <http://www.diocese92.fr>.

Pour nous, les services et hébergement fournis par la CEF se termineront à la fin de l'année 2015, autrement dit, à compter du 1er janvier prochain, il ne nous sera plus possible d'avoir

- un site internet au nom de <http://www.catho92-rueil.cef.fr>
- ni d'adresses courriels du type xxx@catho92-rueil.cef.fr

Pour nous permettre de continuer à exister sur internet, il existe deux solutions :

- Soit de créer un site indépendant et autonome ayant un nom du type <http://www.paroisses-rueil.fr> ou <http://paroissesderueil.fr>
- Soit de continuer à être hébergé par le diocèse et d'avoir un site avec un nom du type <http://rueil.diocese92.fr>

Ces solutions semblent pouvoir être mises en place assez rapidement mais il y a des frais qui ne sont pas encore bien estimés mais qui reste raisonnable.

Dans tous les cas le nouveau site sera hébergé chez OVH, soit en direct, soit par le biais du diocèse.

Remarque 1 :

Non seulement le site devrait changer de nom, mais il faudra aussi avertir tous les contacts de courrier électronique du changement de nom

Une absence de décision rapide entrainera un arrêt complet du site au 1/1/2016 ainsi que de tous les échanges de courrier électronique.

Migration du site internet des Paroisses de Rueil

Remarque 2 :

Dans le cadre d'un site il est important de choisir un nom qui puisse être durable (le précédent a duré 15 années).

Le nom « epr.fr » avait été évoqué mais

- Il est déjà pris
- il s'apparente au sigle d'une filière nucléaire, ce qui ne me paraît pas très judicieux
- Et il ne parle qu'aux initiés

Un nom comme « paroissesderueil » me semble assez approprié :

- Il est parlant,
- Il est libre
- IL correspond bien à l'objet
- Il est simple à mémoriser et à transmettre aux correspondants.